

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mars 2021

79X21

TRAVAUX DE RÉNOVATION DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA ZAC DES BOUROUMETTES-AVENANT N°1 AUGMENTATION DU MONTANT ET AUGMENTATION DU DELAI

Madame la Conseillère déléguée aux marchés publics expose :

En application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique, une procédure adaptée ouverte a été lancée pour la réalisation des travaux de rénovation des installations d'éclairage public de la ZAC des Bouroumettes

Ces travaux visent à remettre à neuf le réseau d'éclairage public de la ZAC qui est vétuste, sujet à de nombreuses pannes et très contraint au niveau des accès, une partie des éclairages étant située chez les particuliers.

L'opération concerne donc le remplacement de l'intégralité du réseau d'éclairage comprenant les fourreaux et câbles, les mâts et les lanternes.

Par délibération n°20x20 du 24 Janvier 2020, le Conseil MUNICIPAL a autorisé le Maire à signer le marché avec l'attributaire pour un montant maximum de 636 707,16 € HT avec l'entreprise BERANGER.

Dans le cadre de la réalisation du chantier, des travaux complémentaires et des adaptations s'avèrent nécessaires afin de tenir compte des demandes complémentaires des administrés de la ZAC et des risques d'endommagement des nouveaux mâts dans certaines rues sans trottoir.

Pour la tranche ferme

- Montant initial de la tranche ferme de l'opération H.T.V.A : 294 138,98 €
- Montant de la moins-value de la tranche ferme de l'opération H.T.V.A : 16 461,86 €
- Montant des travaux supplémentaires de la tranche ferme H.T.V.A : 34 466,53 €
- Montant de la tranche ferme de l'opération après modificatif H.T.V.A : 312 143,65 €

Pour la tranche optionnelle

- Montant initial de la tranche optionnelle de l'opération H.T.V.A : 342 568,18 €
- Montant des travaux supplémentaires de la tranche optionnelle H.T.V.A : 31 494,47 €
- Montant de la tranche optionnelle de l'opération après modificatif H.T.V.A:374 062,65€

Total marché

- Montant total de l'opération H.T.V.A : 636 707,16 €
- Montant total des modifications HTVA : 49 499,14€
- Montant de l'opération après modificatif H.T.V.A : 686 206,30 €
- Pourcentage d'écart introduit par la modification de marché : + 7,2%

Ces avenants entraînent une augmentation du délai de 3 mois.

La Commission MAPA, réunie le 17/03/2021 a émis un avis favorable quant à la signature de ces avenants.

Le CONSEIL MUNICIPAL après avoir entendu cet exposé :

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Mars 2021
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI